

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU MARDI 5 FEVRIER 1985

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MORIAMEZ, CAMION, MONSALLIER.
MM. ANGUE, BRIDOUX, CARPENTIER, DEFOSSEZ, DIERS, FIOROT, FLAMME,
FLORENT, FROHLY, GIUSTO, MARTINACHE, MORIAMEZ, OBERDORFF, OUDIN,
ROUVAEN, SOENEN, THOMIN, TORGUET, TOURNIER, WIGNACOURT, WILLAEYS.

ONT DONNE POUVOIR :

M. ARQUES à M. GIUSTO ; M. ABRAHAM à M. WIGNACOURT ; M. BARRE à
M. SOENEN ; M. BOURGOIS à M. MARTINACHE ; M. BOURTON à M. OUDIN ;
M. BRUNEEL à M. ROUVAEN ; M. COQUET à M. SOENEN ; Mme HIPPOLYTE à
M. THOMIN ; M. HORLING à M. GIUSTO ; M. LECOCQ à M. ANGUE ;
M. LE RAY à M. ANGUE ; M. MACHELARD à M. CARPENTIER ; M. MALVACHE
à M. OUDIN ; M. MARTIN à M. THOMIN ; M. VANDENBOSSCHE à M. DIERS.

EXCUSES :

MM. LE RAY, COQUET, MALVACHE
Mme DOUCHEZ.

INVITES :

Mme DELPORTE, M. MAILLIET
M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable
M. RENZI, Secrétaire Général.

Ordre du jour

- 1 - Changement de section d'un candidat à un emploi de Maître Assistant ;
- 2 - Projet ALIAS (Association Lilloise d'information et d'animation scientifique et culturelle ; Proposition de recherche en Droit et en Lettres ;
- 3 - Politique de l'Information Scientifique et Technique ;
- 4 - Répartition des points scientifiques des équipes de recherche ;
- 5 - Relations Internationales
.Projet de convention avec l'Université de la SARRE ;
- 6 - Avancement au choix des Professeurs.

I - MUTATION SUR UN EMPLOI DE MAITRE DE CONFERENCES AVEC CHANGEMENT DE DISCIPLINE (M. NOGACKI)

Après exposé par M. MORIAMEZ d'un rapport de M. LE RAY et exposé par M. CARPENTIER d'un rapport de M. MACHELART, le Conseil Scientifique émet un avis très favorable à la mutation de M. NOGACKI avec changement de section : de la 9ème à la 18ème section.

II - PROJET ALIAS (association lilloise d'information et d'animation scientifique et culturelle) - Rapport de M. MAILLIET

M. MAILLIET, dans le cadre d'un long rapport, indique l'objectif de l'association ALIAS qui est de faire connaître les laboratoires et les chercheurs auprès du public, en particulier régional.

Le Conseil insiste sur la nécessité de transposer les connaissances scientifiques dans l'environnement de l'Université, conformément à la tradition d'ouverture de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS.

Il signale toutefois qu'il paraît peut-être inopportun de créer un organisme supplémentaire interposé entre la Région et l'Institut Culturel de l'Université.

En conclusion, le Conseil invite les enseignants et les chercheurs à réfléchir aux modalités pratiques de diffusion de leurs connaissances et à en faire part à M. MAILLIET.

III - POLITIQUE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
- Rapport de Madame DELPORTE -

Madame DELPORTE propose au Conseil de répartir un crédit ministériel pour la "documentation recherche" d'un montant de 4 x 113 000 F réparti sur quatre ans à partir de 1984 en vue de l'achat de livres.

Après discussion, il est proposé que le Conseil de Bibliothèque propose une nouvelle répartition qui préserve le principe d'égalité de tous les enseignants-chercheurs devant l'information. Cette répartition pourrait par exemple se faire entre les nouvelles U.F.R et départements en tenant compte des spécificités des équipes notamment les petites.

IV - REPARTITION DES POINTS SCIENTIFIQUES DES EQUIPES DE RECHERCHE
- Rapport de Monsieur l'Agent Comptable -

La notification ministérielle indique que les crédits recherche sont ouverts à concurrence de 90% de la dotation 1984, le Conseil propose que ces 90% soient ouverts au titre des crédits 1985, chaque laboratoire disposant de 90 % du montant qu'il a reçu en 1984, compte tenu de la stabilité de la composition des 15 équipes de recherche. Une correction plus précise se fera comme en 1984 en fonction des nouvelles notifications. Un courrier sera adressé à chaque Directeur de laboratoire.

Monsieur FLORENT attire l'attention du Conseil sur les moyens assez faibles dont certains laboratoires sont dotés. Il souhaite que l'analyse des moyens des laboratoires (locaux, techniciens, secrétaires,...) soit effectuée. ANNEXE 1 -

Monsieur OUDIN attire l'attention du Conseil sur la faiblesse des ressources contractuelles en matière de recherche obtenues par les laboratoires en 1984, par comparaison avec l'exercice 1983.

Il faut noter que, dans le cadre d'un appel d'offres pour développer la recherche dans les I.U.T., le laboratoire de Mécanique des Fluides et le laboratoire de Matériaux Industriels ont obtenu respectivement 160 KF et 100 KF (montants compris dans les crédits Etat). Le Conseil a émis le voeu de publier la liste des contrats de recherche de chaque laboratoire (liste ci-jointe).

- ANNEXE II -

.../...

V - PROPOSITION DE LA RECHERCHE EN DROIT ET EN LETTRES
- Rapport de M. OBERDORFF -

Monsieur OBERDORFF présente le projet de création d'un Institut de Droit prospectif (document annexé III). Il insiste sur la pluridisciplinarité et sur la collectivité de son projet. Deux objectifs sont précisés pour cet Institut : l'étude du Droit du futur et l'analyse des conséquences juridiques de la décentralisation. Deux thèmes de recherche seraient développés dans l'immédiat : le Droit et l'Economie de l'environnement, le Droit de la Communication.

Il est remarqué que l'appellation "Institut" n'est peut-être pas heureuse, compte tenu de la réservation de ce terme faite par la nouvelle Loi d'Orientation. Il est suggéré d'utiliser le terme : "Groupe de recherche".

VI - RELATIONS INTERNATIONALES - Rapport de M. FLORENT -

Bilan 1984 :

- Attribution ministérielle (DCRI : 50 000 F
- Crédit - Université : 10 000 F

A ce jour, seuls l'ENSI et le Département TC de l'IUT ont développé des relations internationales suivies.

Le Conseil a suggéré que le problème du logement de professeurs visiteurs soit étudié et réglé par l'Université afin de faire venir à VALENCIENNES des personnalités étrangères et de développer ainsi des contacts fructueux avec les enseignants et surtout avec les étudiants.

Il a été suggéré également que l'Université consacre 1% de son budget aux actions "Relations Internationales" et que des moyens administratifs - obtenus par exemple en regroupant certains services - soient mis à la disposition des relations internationales.

Projet de convention avec l'Université de la SARRE (ANNEXE IV.)

Avis très favorable du Conseil sur cette convention-cadres axée sur la rapidité de mise en oeuvre d'actions concrètes. Un même type de convention sera élaboré avec l'Université de KEENE STATE COLLEGE.

Le Rapporteur, Vice Président Recherche,


J. DUDIN

Le Président,


N. MALVACHE.

AFFECTATION DES PERSONNELS TECHNICIENS
AU 15.11.1984 (CATEGORIES A et B)

LABORATOIRE		TECHNICIENS	
Intitulé du Laboratoire	Responsable	Nom Prénom	Catégorie
Automatique	M. MALVACHE	KACZMAREK R.	1B
A.D.E.M.I.R.	M. ANGUE	DELACROIX J	2B
Opto-Acousto- Electronique	M. BRIDOUX	BOUDY P.	1B
		CAMUS L.	2B
		RADZIZEWSKI E.	3A
		HAINÉ F.	2A
		Mme BRUNEEL F.	3B
Utilisation de la Bio-masse et des Carburants	M. THOMAS	DARQUE J.	1B
Matériaux Industriels	Mme MORIAMEZ	DESCAMPS M.	5B
		JOIRE H.	6B
Mécanique des Fluides	M. TOURNIER	DUBUS A.	3B
Chimie Métallurgie + Chimie Quantique	M. LECOCQ M. BLAISE	TROUALEN G.	2B
Hydrodynamique Aérodynamique et Energétique	M. LE RAY	-	-
Equipe conversion de l'Energie	M. ARQUES	-	-
Equipe conception de machines	M. FLAMME	-	-
Mathématiques	M. DIERS	-	-
Informatique Robotique Reconnaissance des Formes	M. BOURTON	-	-
Sciences de la Communication	M. MARTINACHE	-	-
Génie Mécanique	M. OUDIN	-	-
Atelier de Recherche	M. OUDIN	WINIAR J.	2B

N° Contrat	Laboratoire	Titre Succinct	Responsable Scientifique	Organisme Extérieur	Montant Financier
Convent. 84.03.124 N° 532		Etude ergonomique des moyens de vision du pilote de char, en conduite écoute-tille fermée	J.C. ANGUE	Etablissement d'Armement AMX-APX	311 319,98 F TTC
N° 559		Etude de l'usure des outils dans les machines de frappe	J.C. ANGUE	ANVAR	231 000,00 F
N° 550	AUTOMATIQUE	Système vision posture : ergonomie des sièges de bureau	D. ROGER F.X. LEPOUTRE	CETIM	405 000,00 F sur 2 ans
N° 571	INDUSTRIELLE	Outils de CFAO pour la confection	R. SOENEN	CETHI	559 860,00 F HT
N° 552	ET HUMAINE	Automatisation d'une machine à centrifuger les cylindres de laminoirs	R. SOENEN	CHAVANNE-KETIN	368 976,00 F HT
		Etablissement d'un cahier des charges et mise en oeuvre d'un système de gestion de production en temps réel dans une P.M.I.	R. SOENEN	NORD-MOTEURS	103 046,00 F HT
N° 558		Outils de CFAO pour l'industrie de l'emballage	R. SOENEN	Imprimerie REY Cartonnages Cagnier	147 000,00 F HT
N° 570		Automatisation des Processus continus 83	D. WILLAEYS	M.I.R. - A.D.I.	120 000,00 F TTC
N° 593		Réalisation d'un système d'aide au diagnostic basé sur les sous-ensembles flous	D. WILLAEYS	E.D.F.	180 000,00 F HT
N° 584		Implantation d'une base de données pour l'aide au diagnostic et la maintenance	D. WILLAEYS	M.I.R.	50 000,00 F HT
N° 586		GRRT 84 - Etude d'un dispositif d'aide au diagnostic et à la maintenance	D. WILLAEYS	EPR - GRT	180 000,00 F HT
		Système expert pour la conception de synoptique	D. WILLAEYS	EPR	120 000,00 F HT
N° 140		Etude de faisabilité d'implantation d'un procédé d'aide au diagnostic sur TSX 80	D. WILLAEYS	TELEMECANIQUE	12 000,00 F HT

N° Contrat	Laboratoire	Titre Succinct	Responsable Scientifique	Organisme Extérieur	Montant Financier
566	MECANIQUE	Comportement des cônes élançés à grande incidence.	C.TOURNIER	D.R.E.T.	86 184 F
567	DES FLUIDES	Amélioration d'échange thermique	G.TOURNIER	A.F.M.E.	379 590 F
578		Mesure du frottement pariétal	C.TOURNIER	D.R.E.T.	82 554 F
		Mesure sur profil en mouvement de pilonnement	C.TOURNIER	D.R.E.T.	245 500 F
1	CHIMIE	Tôles magnétiques à partir d'oxydes	P.LECOCQ	USINOR	} 300 000 F
2	METALLURGIE	Récupération zinc et de plomb à partir de poussières d'aciérie	P.LECOCQ		
3		Calcination électrique de la chaux	P.LECOCQ		
4		Verres noirs	P.LECOCQ		
5		Fabrication électrique de coke	P.LECOCQ		
139		Simulation analogique	J. OUDIN	GFD	
		Lois de comportement	J. OUDIN	OUTINORD	
		Laminage	J. OUDIN	BANNING	
		Comportement dynamique	Y. RAVVALARD	CIMT	89 100 F
551	GENIE	Simulation analogique	Y. RAVVALARD	CETIM	14 500 F
554		Mécanisme de forgeage	J. OUDIN	MRT	85 000 F
569		Lois de comportement	J. OUDIN	FRAMATOME	250 000 F
932711	MECANIQUE	Endommagement	J. OUDIN	CNRS	187 500 F
84 R		Laminage	J. OUDIN	MRT	145 000 F
N° en cours		Etrirage de tubes	J. OUDIN	VALLOUREC	110 000 F
N° en cours		Forgeage oscillant	J. OUDIN	GFD	85 000 F
N° en cours		Logiciel plasticite	Y. RAVVALARD	CISI	135 000 F

N° Contrat	Laboratoire	Titre Succinct	Responsable Scientifique	Organisme Extérieur	Montant Financier
576	BIOMASSE ET CARBURANTS DE REMPLACEMENT	Conditions d'apparition de l'auto allumage et du cliquetis dans les moteurs à combustion interne utilisant les gaz naturels	D.G. THOMAS	GAZ DE FRANCE	60 000 F HT
	CONCEPTION DES SYSTEMES MECANIQUES	Principes d'isostatique applicables aux structures de véhicules	J.M. FLAMME	P.S.A. (Peugeot)	1985: 160 000 F 1986: 220 000 F début 15.2.1985 durée : 18 mois
	Département d'ALLEMAND, CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE	Les problèmes et la politique de l'emploi en République Fédérale d'Allemagne	H. HORLING	C.I.R.A.C. (Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne contem- poraine)	18 000 pour le CRAC TOTAL: 297 000 F TTC
572	Informatique Robotique et Reconnaissance des	Détection de défauts dans les matériaux textiles : Maîtrise de la qualité Formes	M. BOURTON	I.T.F.	85 000 F HT

ANNEXE III

CREATION D'UN INSTITUT DE DROIT PROSPECTIF

La Faculté de Droit de l'Université de VALENCIENNES vient de mettre en place à la rentrée universitaire 1984-1985 une Licence en Droit, première année du deuxième cycle d'études juridiques. Cette mise en place a été pour certains enseignants-chercheurs de la Faculté l'occasion d'une réflexion sur les possibilités qui leur sont maintenant offertes pour, d'une part, apporter aux étudiants de Licence un enseignement de qualité, orienté vers la vie professionnelle et d'autre part contribuer encore au développement de la Faculté de Droit.

Dans ces perspectives il leur est apparu que seule la recherche pouvait, dès maintenant mais surtout dans l'avenir, répondre aux objectifs de qualité et de développement ci-dessus rappelés.

Deux types de recherche sont envisageables. L'ensemble des enseignants chercheurs de la Faculté ont déjà pratiqué la recherche individuelle. Celle-ci a très souvent abouti à des publications ou des communications à des colloques. Elle ne demande que la volonté du chercheur qui doit en contrepartie de son indépendance prendre à sa charge l'intégralité des problèmes matériels (frappe, copies,...) que pose la diffusion des résultats de la recherche ainsi réalisée. Un autre type de recherche est également envisageable : la recherche collective. Un groupe de chercheurs, réunis par des affinités personnelles ou du fait de leur complémentarité de connaissances, traite du sujet. L'équipe peut être constituée aussi bien ad hoc que pré-constituée.

Certains enseignants-chercheurs de la Faculté ont pensé qu'il était possible de faciliter les deux types de recherche par la mise en commun d'énergies et de moyens jusqu'alors dispersés. Pour cette raison ils ont décidé de créer un "Centre de Recherche".

Ce Centre aura deux fonctions essentielles :

- Mettre à la disposition de ses membres des moyens techniques facilitant la recherche personnelle ou collective ;
- Constituer une équipe permanente de chercheurs pouvant répondre aux nécessités de la recherche collective.

La première fonction du Centre serait donc purement matérielle. Il convient encore de réfléchir sur les modalités permettant sa mise en oeuvre mais d'ores et déjà on peut envisager que le Centre puisse mettre à la disposition de ses membres des possibilités d'interrogation automatique de banques de données juridiques, des moyens de reprographie,... Il va de soi que chaque chercheur contribuera, en fonction de l'utilisation qu'il fait des services du Centre, au fonctionnement de celui-ci.

La seconde fonction est certainement celle qui offre, aux yeux des enseignants-chercheurs intéressés, le plus d'intérêt. Le Centre aurait pour but de mener des recherches collectives dans tous les domaines du Droit que le monde moderne sollicite. Ainsi pourraient être étudiés l'influence sur le Droit et les réactions du Droit au développement de technologies nouvelles telle que l'informatique,

la robotique, la bureautique, le développement des libertés locales, la télécommunication par satellites, les satellites eux-mêmes, les progrès de la médecine et leurs conséquences sur le Droit de la filiation, les expérimentations médicales, les greffes d'organes, ... bref un champ d'investigation très large couvrant l'ensemble des branches du Droit, Droit Privé et Droit Public, interne ou international.

Ce Centre prendrait l'appellation générique de "INSTITUT DE DROIT PROSPECTIF ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL".

Cette idée d'Institut trouve normalement sa place dans une Université pluridisciplinaire comme la nôtre. La Faculté de Droit est aussi une Faculté de Gestion et les enseignants-chercheurs de cette discipline apporteront la dimension économique nécessaire à toutes études réalistes. Nous trouverons d'autre part auprès des scientifiques les connaissances nécessaires à la compréhension des mécanismes que le Droit doit appréhender. Quant aux scientifiques eux-mêmes, ils trouveraient chez les juristes des réponses aux questions de responsabilité, de légalité, ... des expériences qu'ils entreprennent. Déjà à l'heure actuelle un cours de "DROIT DU FUTUR" est dispensé dans le cadre d'un D.E.A. de l'Université. Les littéraires pourraient également apporter à notre réflexion la dimension morale et philosophique indispensable à ces recherches. La pluridisciplinarité de l'Université est donc un facteur primordial qui assurera la réussite de l'entreprise. Nous avons la chance d'en disposer, cette chance est à saisir.

Il ne faut cependant pas confiner notre champ de connaissances aux seuls enseignants-chercheurs de l'Université mais profiter également des expériences des autres pour développer encore la qualité de nos recherches. Ainsi l'Institut groupera-t-il en plus des enseignants chercheurs de VALENCIENNES, des collègues d'autres Universités de quelque discipline que ce soit. Enfin, l'Institut disposera d'un réseau de correspondants étrangers intéressés par ce domaine d'étude. Un correspondant aura pour mission de communiquer l'évolution des législations étrangères dans les domaines traités par l'Institut, celui-ci répercutant l'information à l'ensemble de ses correspondants et de ses membres. Pourra être constituée à VALENCIENNES une documentation générale, nationale et internationale de tout premier plan.

Dans l'état actuel des choses le premier groupe de chercheurs que l'Institut réunit se compose de la manière suivante :

Nom	Matière
UNIVERSITE DE VALENCIENNES	
Faculté de Droit et de Gestion	
M.H. DOUCHEZ	Droit
H. OBERDORFF	Droit
J.L. OLIVEAUX	Gestion
P. LOQUET	Droit
M. LASCOMBE	Droit
Faculté des Lettres (contacts en cours)	

Faculté des Sciences (contacts en cours).

AUTRES UNIVERSITES

X. MOREAU	Droit (Strasbourg III)
J. BIAYS	Droit (Nice)
M. CLIQUENNOIS	Droit (Lille II)
F. JULIEN LAFFERIERE	Droit (Sceaux)
A. ALECSIJEVIC	Biologie (Strasbourg)
C. BAKENDORF	Chimie (Leyden)

CORRESPONDANTS ETRANGERS (contacts en cours)

Pr. GERMER	Droit (Université AARHUS, Danemark)
Pr. BALDI	Droit (Université BOLOGNE, Italie)
Pr. DE PAUW	Droit (Université BRUSSELS, Belgique)
Pr. TOMUSCHAT	Droit (Univeristé BONN, R.F.A.)
Pr. IDA	Droit (Université OKAYAMA, Japon)
Pr. PESSOA-VAZ	Droit (Université COIMBRA, Portugal)
Pr. RIPAGEN	Droit (Université LEYDEN, Pays Bas).

A N N E X E I V

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS
Le Mont Houy

59326 - VALENCIENNES CEDEX

UNIVERSITAT DES SAARLANDES

66 - SAARBRÜCKEN

FACHR 8.2

C O N V E N T I O N

ENTRE :

l'Univeristé de la SARRE, représentée par son Président
M agissant ès-qualité, en vertu d'une
délibération du Conseil de l'Université en date du

ET :

l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS,
représentée par son Président M. Noël MALVACHE, agissant ès-qualité
en vertu d'une délibération du Conseil Scientifique en date du
5 Février 1985 et du Conseil d'Université du 14 Mars 1985

ARTICLE 1 : En application de la Loi d'Orientation 84-52 du
26 Janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur et
les Universités signataires affirment leur volonté commune de
collaboration pour favoriser le débat des idées, la formation de
l'homme, le progrès de la recherche et la rencontre des cultures.

ARTICLE 2 : Cette collaboration se concrétisera notamment par
l'échange d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, l'organisa-
tion de Formations et de Recherches communes ou complémentaires,
la coproduction de documents scientifiques, pédagogiques et
culturels.

ARTICLE 3 : Chaque action coorganisée dans le cadre de la présente
convention par les deux Universités, avec la collaboration éven-
tuelle d'autres Institutions, donnera lieu à la rédaction d'une
annexe spécifique précisant les modalités de réalisation et de
financement de l'action concernée.

Fait à SAARBRÜCKEN, le

Le Président,

Fait à VALENCIENNES, le

Le Président,

Professeur N.MALVACHE.